

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	17 février 2026
Numéro	26.117	Heure	16h13

Auteur-e(s) : Groupe VertPOP		Lié à (facultatif) : ad
Titre : Plafonnement des déductions de frais de déplacement professionnels : la fin d'une incitation à rouler unique en Suisse		
Contenu : Le Conseil d'État est prié de proposer les bases légales pour mettre en œuvre, dans la taxation, le plafonnement de la déduction des frais de déplacement nécessaires entre le domicile et le lieu de travail.		
Développement (obligatoire) : Le canton de Neuchâtel fait figure de triste exemple en matière d'incitation à une mobilité plus durable. En effet, notre canton fait partie des huit seuls cantons qui n'ont aucun plafond pour le nombre de kilomètres pouvant être déduits dans la déclaration d'impôt. La Confédération plafonne la déduction à 3'000 francs, Genève à 529 francs, Bâle à 3'100 francs, Berne à 7'000 francs et le canton avec le plus haut plafond, Fribourg, est à 12'000 francs. Cette déduction sans limite péjore le budget de l'État et réduit la portée des efforts de transition vers une mobilité décarbonée consentis dans d'autres domaines.		
Demande d'urgence : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Stéphanie Skartsounis (initialement déposé par Jasmine Herrera)		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Catherine Loetscher	Diane Skartsounis	Yves Pessina
Patrick Erard	Monique Erard	François Perret
Barbara Blanc	Cloé Dutoit	Christine Ammann Tschopp
Nicolas de Pury		

Position du Conseil d'État

Dans l'optique de favoriser la domiciliation dans le canton des pendulaires actifs et actives hors de nos frontières et de tenir compte de la qualité de la desserte en transports publics variable selon les localités, le gouvernement s'oppose à la motion. Les indemnités kilométriques ont déjà été revues à la baisse (rapport [18.044](#)). La solution neuchâteloise est en adéquation avec les mesures de nos voisin-e-s. Plafonner les frais déductibles risquerait de donner un avantage fiscal à habiter dans un autre canton. Une partie de la population a besoin de la voiture. Il peut s'agir aussi d'employé-e-s n'ayant pas forcément des revenus élevés. Un plafonnement engendrerait une hausse d'impôts pour ces contribuables, alors même que le Conseil d'État met l'accent sur le pouvoir d'achat.